

C. PCT 1378

Le 15 avril 2013

Madame,
Monsieur,

La présente circulaire est adressée aux offices des États qui sont invités à assister aux sessions du Groupe de travail du PCT, aux missions situées à Genève et aux ministères des affaires étrangères de ces États, ainsi qu'à toutes autres organisations qui sont invitées à assister aux sessions du Groupe de travail du PCT (en qualité de membres ou d'observatrices).

L'objet de cette circulaire est de vous informer de la mise en place du forum électronique du Groupe électronique du PCT. Ce nouveau forum électronique se veut une plate-forme permettant à toutes les parties prenantes du PCT de dialoguer de manière informelle sur les questions liées au PCT et, notamment, de soumettre et d'examiner, dans un cadre informel, des idées pour améliorer le fonctionnement du système du PCT. On trouvera des informations complémentaires concernant ce forum à l'adresse suivante :

<https://www3.wipo.int/confluence/display/pctwg/PCT+Working+Group+Electronic+Forum>.

Afin que toutes les parties prenantes du système du PCT puissent y participer, ce forum sera accessible à tous en mode consultation. Toutefois, les personnes qui souhaiteraient publier des documents ou des commentaires sur ce forum devront s'identifier au moyen d'un compte utilisateur fourni par l'OMPI. Un lien sur le forum permet d'accéder à des informations sur la marche à suivre pour créer un compte utilisateur.

Comme premier thème de discussion sur ce nouveau forum, l'Office des brevets du Japon a proposé la question du renforcement du lien entre les phases internationale et nationale de la procédure selon le PCT. Une page consacrée à cette question a été créée à cet effet sur

/...

le forum. L'office japonais y a publié des commentaires ainsi qu'un ensemble de directives qu'il applique pour orienter les examinateurs dans l'utilisation des résultats de la recherche et de l'examen sur l'état de la technique fournis par d'autres offices, y compris durant la phase nationale devant l'office japonais agissant en qualité d'office désigné ou élu.

Les autres offices désignés sont invités à publier toute directive similaire qu'ils appliquent pour fournir des orientations sur l'utilisation des résultats des travaux effectués au niveau international dans la phase nationale, à faire connaître, en vue de les examiner, leurs pratiques en ce qui concerne le lien entre les phases internationale et nationale, et à soumettre des propositions sur la manière de renforcer ce lien.

Les autres parties intéressées sont également invitées à formuler des observations et des suggestions sur ce thème.

Pour conclure le premier cycle de discussions sur ce thème, le Bureau international vous saurait gré de soumettre vos documents ou vos commentaires avant le 30 juin 2013.

Les commentaires au sujet du forum électronique du Groupe de travail du PCT proprement dit sont également les bienvenus, de préférence par courrier électronique, à l'adresse suivante : pctbdd@wipo.int.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.



James Pooley
Vice-directeur général